



Communiqué de presse SMD3

Jeudi 25 juin 2020

Présentation du démarrage de la phase test de mutualisation intercommunale d'un broyeur de végétaux

Dans le cadre de l'**appel à projets OPRéVERT** (Objectif Prévention et Valorisation des Déchets Verts) de l'ADEME Nouvelle Aquitaine, le SMD3 a été retenu sur la proposition de l'achat d'un broyeur de branches mobile et l'expérimentation d'une utilisation mutualisée à l'échelle d'une communauté de communes. La CC Isle et Crempse en Périgord, qui regroupe 25 communes, a accepté d'accueillir ce projet et de participer à sa mise en œuvre.

Ce projet est réalisé grâce aux financements de l'ADEME, La Région Nouvelle-Aquitaine et du SMD3.

L'objectif de ce projet est de proposer une alternative au brûlage, tout en favorisant la gestion de proximité des déchets verts et le retour au sol de la matière organique. Il s'articule autour des volets suivants :

- L'utilisation du broyeur par les services des communes
- La mise en œuvre de micro-plateformes de broyages, à destination des usagers, par les communes volontaires.
- Soutenir le développement et la bonne pratique du compostage des matières organiques, qui nécessite un apport de matière brune que constitue le broyat de bois.

Les étapes du projet :

Fin 2019, Un **diagnostic** territorial basé sur la consultation des communes a été réalisé. Il a permis de dégager la tendance suivante :

- 22 communes envisagent d'utiliser le broyeur pour leurs services techniques,
- 4 communes envisagent d'organiser elles-mêmes la gestion de micro-plateformes à destination des habitants avec l'accompagnement du SMD3 :
 - ✚ Mussidan,
 - ✚ Saint-Louis-en-L'Isle,
 - ✚ Saint-Georges-de-Montclar
 - ✚ Eglise-Neuve-d'Issac (qui envisage de se déplacer directement chez l'habitant).

En raison du nombre d'agents communaux limité, certaines communes proposent plutôt de mutualiser les temps d'agents entre communes, en mettant en œuvre des plateformes ponctuelles groupées.

La 2^{ème} étape consiste en l'achat d'un broyeur JENSEN A530L d'un montant de 28 560 euros TTC qui est mis en service ce jeudi 25 juin 2020 . A cette occasion, les agents municipaux seront formés à son utilisation.



A la suite de la mise en œuvre des micro-plateformes de broyage, des composteurs partagés seront implantés sur les territoires intéressés. Le broyat produit par les communes sera également mis à disposition des habitants équipés de composteurs individuels qui pourront ainsi composter leurs déchets alimentaires et la matière végétale de leurs jardins, préalablement broyée. En parallèle, une campagne de sensibilisation de la population aux bonnes pratiques du compostage et du jardinage au naturel sera portée par le SMD3.



Contact Presse :

Emilie Delest, chargée de communication, 07 55 68 36 44, e.delest@smd3.fr

Contact projet Oprévert :

Alexandra Salon, chargée de mission valorisation des biodéchets, 06 36 13 38 95, a.salon@smd3.fr

Financé par

